

PROCÈS-VERBAL N° 4 DE LA SÉANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 10 MAI 2023, 20H00, À CROY, GRANDE-SALLE

Présidence : Mme Lauranne Bréchon, vice-présidente

Présents : Mmes et MM. les délégués : Jennifer Grandchamp, Valentin Santschi, Thomas Maillefer, Guylène Besson, Lucas Wettstein, Jean-Luc Conod, Morgan Jolliet, Céline Barrault, Céline Dutoit, Rosemay Christen, Dominique Affolter, Roger Dupertuis, Annick Matthey, Marie Bader, Guillaume Henchoz, Yves Mouquin, Sarah Clot, Line-Claude Magnenat, Armelle Favre, Stéphane Costantini, Véronique Dupraz-Rutz.

Mme Jessica von Büren et MM. Frédéric Santschi et Christophe Vallotton sont excusés et remplacés.

MM. Stéphane Boulaz et Alev Baris ainsi que Mme Caroline Paccaud sont excusés et non remplacés.

M. Maurizio Rocca est absent.

Mmes et MM. les membres du Comité de direction : Christian Nyffenegger, Muriel Vuagniaux, Vincent Stern, Daniela Grandjean, Etienne Candaux, Nicolas Mezenen, Luc-Olivier Stramke Claude Languetin et Jonas Bürdel.

Mme Isabelle Viatte est excusée.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2022 à Vallorbe ;
4. Assermentations si nécessaire
5. Rapport de la Commission de gestion et des finances chargée de l'étude du préavis 01-2023 « Rapport de gestion et des comptes de l'année 2022 »
6. Informations sur le projet de construction du bâtiment scolaire dans le Vallon du Nozon
7. Désignation d'un représentant des autorités intercommunales pour le Conseil d'établissement
8. Communications du Comité de direction
9. Motions, postulats, interpellations, etc.
10. Élections statutaires
11. Divers

Mme Bréchon adresse une cordiale bienvenue à chacun et ouvre la séance à 20h03.

1. APPEL

Avec 21 délégués présents, le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente informe que le point « Élections statutaires » a été oublié dans l'ordre du jour, elle propose de l'ajouter en point 10 suivi par le point 11 « Divers ». Au point 3 la séance du 21 septembre 2022 n'a pas eu lieu à Ballaigues, mais à Vallorbe.

L'ordre du jour est ensuite approuvé à l'unanimité.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2021 À VALLORBE

Le procès-verbal a été adressé préalablement à tous les membres et n'est donc pas lu en séance. Mme Bréchon ouvre la discussion et demande s'il y a des remarques au sujet de ce dernier.

La parole n'est pas demandée et le procès-verbal est mis au vote. Il est adopté avec 19 voix pour et 2 abstentions avec remerciements à son auteur.

4. ASSERMENTATIONS SI NÉCESSAIRE

Mme Bréchon donne lecture de la promesse légale. A l'appel de son nom, M. Jonas Bürdel, membre du Comité de direction, promet d'administrer avec fidélité et impartialité les biens communaux et est régulièrement installé par Mme la présidente.

Mme Bréchon donne lecture de la promesse légale. A l'appel de leur nom, Mmes Armelle Favre et Marie Bader ainsi que MM. Guillaume Henchoz, Valentin Santschi et Jean-Luc Conod, membres du Conseil intercommunal, promettent d'être fidèles aux constitutions fédérale et cantonale et sont régulièrement installés par Mme la présidente.

5. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS 01-2023 « RAPPORT DE GESTION ET DES COMPTES DE L'ANNÉE 2022 »

Mme Bréchon donne la parole à M. Costantini pour la lecture du rapport de la COGEF.

La présidente ouvre la discussion sur le rapport de gestion du Comité de direction.

La parole n'est pas demandée et elle clôt la discussion.

La présidente ouvre la discussion sur les comptes 2022 :

- Page 1 : « Comptes de fonctionnement » : pas de question
- Page 2 : « Charges et revenus par fonction » : pas de question
- Page 3 : « Charges par nature » : pas de questions
- Page 4 : « Bilan 2021 » : pas de questions
- Page 5 : « Répartition par commune » : pas de questions
- Page 6 : « Répartition Transports par commune » : pas de questions
- Page 7 : « Quote-part de l'engagement des communes » : pas de questions
- Page 8 : « Prix des locations scolaire » : pas de questions
- Page 9 : « Tableau des investissements » : pas de questions
- Page 10 : « Effectifs par commune » : pas de questions

Mme Bréchon clôt la discussion et lit les conclusions du rapport.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL (CI) DE L'ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DE VALLORBE, BALLAIGUES, VALLON DU NOZON (ASCOVABANO)

- Vu le rapport du Comité de direction concernant la gestion et les comptes de l'année 2022 ;
- ouï le rapport de la Commission de gestion et des finances chargée de l'étudier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE :

1. Le rapport de gestion est adopté.
2. Les comptes intercommunaux de l'exercice 2022 sont acceptés tels que présentés.
3. Il est donné décharge au Comité de direction de sa gestion pour l'année 2022.

À l'unanimité, les délégués décident d'accepter le préavis et le rapport de gestion, les comptes 2022 et le rapport de la COGEF.

Mme Bréchon remercie chaleureusement les membres de la COGEF, le boursier ainsi que tous les intervenants pour leur précieux travail et l'élaboration de ce rapport.

6. INFORMATIONS SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DU BÂTIMENT SCOLAIRE DANS LE VALLON DU NOZON

M. Nyffenegger prend la parole, il informe les membres que la démographie est toujours présente et pas seulement dans le Vallon du Nozon, mais dans toutes les régions. Il y a donc toujours plus d'élèves. Pour rappel, il a été fait au niveau du CODIR, état des terrains des communes de l'Association, trois sites avaient été retenus soit celui de Vaulion, de Croy et de Romainmôtier-Envy. La société IEC a été mandatée pour établir une étude de faisabilité sur chacun de ces sites et le résultat de cette étude a été présenté à chaque Municipalité le 8 mars dernier à Ballaigues. A la suite de cette présentation, un site aurait dû être choisi, mais malheureusement, cela n'a pas été le cas pour tout un tas de raisons. Il a donc été demandé aux Municipalités de donner son avis par écrit et une synthèse a été établie. Il ressort de cette synthèse qu'une 4^e variante est à l'étude auprès de la société IEC, la Commission « Bâtiments » a également rendez-vous avec le Canton afin de connaître leur positionnement sur cette variante. Le Comité de direction informera les membres du Conseil intercommunal du choix du site dès que l'étude sur cette 4^e variante sera rendue et ainsi aller à l'étape suivante qui sera le dépôt d'un préavis. Il remercie les membres pour leur attention.

La Présidente propose aux membres présents qui ont des questions, de les poser au point 11 de l'ordre du jour afin de ne pas entraver la suite du déroulement de la séance.

7. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DES AUTORITÉS INTERCOMMUNALES POUR LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

La présidente explique qu'à la suite du départ de M. Guignard, une place est vacante au sein du Conseil d'établissement. Pour rappel, il s'agit d'un Conseil peu formel qui rassemble douze personnes soit trois personnes du corps enseignant, dont le directeur, trois membres des autorités (deux du CODIR et un du CI), trois parents et trois personnes issues des sociétés locales ou associations sportives ou culturelles. Il s'agit là d'un conseil consultatif durant lequel il n'y a pas de grandes décisions qui sont prises. La présidente lit l'article 25 du règlement du Conseil d'établissement et qui résume bien les rôles et compétences du CET.

Mme Bréchon demande s'il y a des questions et si quelqu'un, dans l'assemblée, est intéressé par cette activité. M. Affolter se propose. Il est élu par acclamation.

8. COMMUNICATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION

M. Languetin prend la parole, il tient à remercier les membres présents pour leur confiance et pour l'approbation du rapport de gestion. Il remercie également le boursier, M. Vincent Daucourt pour son travail.

Restaurants scolaires et activités parascolaires

Il a été décidé de ne plus accueillir les 5-6 P au réfectoire de Vaulion à partir de la rentrée scolaire prochaine. Ces enfants étaient accueillis jusqu'à maintenant et comme stipulé dans le règlement, en fonction des places disponibles. Cependant, les effectifs augmentent pour la prochaine rentrée scolaire et malheureusement, il ne sera plus possible de les faire manger dès le mois d'août. Le Comité de direction n'a pas pris cette décision de gaieté de cœur et est consciente de mettre certains parents dans l'embarras.

M. Bürdel ajoute que les Communes du Vallon du Nozon travaillent actuellement sur un plan C, mais il ne peut pas donner plus de détails ce soir.

M. Henchoz demande si cela entraîne des conséquences sur les trajets et si des bus supplémentaires seront mis en place pour les aller-retour sur la pause de midi. M. Languetin lui répond que cela ne change rien, car normalement, tous les élèves ont la possibilité de rentrer chez eux à midi et les transports sont prévus en conséquence.

Mme Dutoit demande que les parents concernés soient informés très tôt afin qu'ils puissent trouver des solutions. M. Languetin l'informe que les courriers sont prêts à être envoyés, mais il était normal d'informer d'abord le Conseil intercommunal. Mme Dutoit explique qu'à l'époque des familles d'accueil proposaient de faire manger les enfants qui ne pouvaient pas rentrer chez eux, mais elle ne sait pas si c'est légal de payer une famille d'accueil pour faire manger un enfant. M. Stern lui répond que dès qu'il y a échange d'argent cela devient compliqué et des critères sont imposés, mais il prend note de cette idée. Elle demande combien d'enfants sont concernés. Mme Vuagniaux lui répond qu'une douzaine d'enfants sont impactés, à savoir que certains mangeaient une ou deux fois par semaine au réfectoire alors que d'autres mangeaient quatre fois, c'est aléatoire. Mme Bréchon demande s'il est possible d'avoir la solution du plan C avant les conseils généraux du mois de juin, M. Bürdel ne peut pas garantir une réponse pour le mois de juin. Mme Dutoit ajoute que si la solution d'envoyer les enfants manger dans des familles d'accueil, mais en dehors de leur village est possible, il faut réfléchir au transport. M. Mezenen répond que les abonnements de bus actuels sont faits pour le déplacement du domicile à l'école et retour. Si une telle solution est envisagée, il faudra dès lors, modifier l'abonnement de bus de l'enfant concerné. Il faudra de toute façon prendre contact avec le transporteur pour savoir si de telles modifications sont envisageables surtout en ce qui concerne le volume du bus selon le nombre d'enfants. Il ajoute que pour les mamans de jour, la loi a changé et cela touche aussi l'accueil des enfants pour les repas de midi, sur la région de Renens, une maman d'accueil de midi s'est vu refuser l'accueil des enfants parce qu'elle ne répondait pas aux critères imposés par la loi.

Mme Dutoit demande si ces enfants ne peuvent quand même pas être pris en charge au restaurant scolaire avec un pique-nique. La réponse est non, car c'est la place qui manque au sein du restaurant scolaire. Mme Vuagniaux ajoute que ce service était à bien plaisir pour arranger les familles et ces enfants ont une pause très longue à midi.

Mme Barrault prend la parole et dit qu'elle a eu des informations d'autres parents concernant l'UAPE en expliquant que cette dernière a un peu forcé les parents à désinscrire les enfants de l'UAPE afin qu'ils s'inscrivent à la cantine en leur expliquant qu'il y aura de la place au restaurant scolaire, elle demande aux Communes de discuter avec l'UAPE car elle ne trouve pas correct d'agir comme ça et elle pense qu'il y a un gros manque de communication. M. Bürdel lui répond qu'il a entendu les mêmes informations quand la communication a été faite avec l'UAPE, ces derniers n'étaient pas au courant de la prise de décision et des parents ont résilié leur contrat et ont perdu leur place.

M. Mouquin rebondit et confirme que les Municipalités travaillent sur ce problème afin de trouver des solutions. Il évoque la possibilité de passer l'UAPE de Romainmôtier-Envy à 36 places, une information sera donnée ultérieurement. La présidente propose à chaque membre de prendre contact avec le CODIR avant leur prochain Conseil communal ou général respectif pour avoir des nouvelles sur ce sujet.

M. Languetin termine la discussion en ajoutant que cette solution à bien plaisir n'est plus envisageable et que l'UAPE est du ressort des Communes et non de l'AscoVaBaNo. L'Association scolaire s'est substitué à l'UAPE avec cette prestation offerte aux 5-6P pour un coût relativement faible de CHF 8.50 pour le repas et la surveillance.

En ce qui concerne les activités parascolaires, Mme Vuagniaux informe que pour donner suite à la demande du Conseil d'établissement de trouver des solutions certains jours de la semaine afin de proposer du sport facultatif ou une activité musicale, beaucoup de démarches ont été entreprises et une solution a enfin été trouvée, 16 élèves de 7 et 8P profitent d'une activité foot le jeudi durant la pause de midi sur le terrain de Vaulion ou dans la grande-salle que la Commune met à disposition. Avec MonPortail, les parents ont juste à désinscrire leurs enfants de la cantine ce jour-là et ils prennent un pique-nique.

M. Conod ajoute que son fils est inscrit à cette activité et il apprécie énormément.

Transports

M. Mezenen informe que l'un des petits bus sur Vaulion sera supprimé à la rentrée scolaire pour faute de chauffeur. La Commission regarde comment gérer ce problème et réorganiser les transports.

Le 21 juin prochain, la présentation du bus pédagogique ScolaCar se fera sur le parking de la grande-salle de Croy pour les futurs élèves de 1P, afin de familiariser ces derniers avec ce véhicule ainsi qu'avec les ceintures de sécurité.

Il tient à ajouter que la gestion des transports est très compliquée que ce soit par le comportement de certains conducteurs de bus ou par les indisciplines et comportements des élèves.

9. MOTIONS, POSTULATS, INTERPELLATIONS, ETC.

Néant

10. ÉLECTIONS STATUTAIRES

La vice-présidente propose aux membres du Conseil de suivre la Loi sur les communes qui dit :

Art. 11

¹ *Le président, le ou les vice-présidents et le secrétaire sont nommés au scrutin individuel secret ; les scrutateurs sont élus au scrutin de liste, leurs suppléants également. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second.*

² *En cas d'égalité de suffrage, le sort décide.*

³ ***Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal.***

Les membres du Conseil étant d'accord, les élections peuvent commencer.

a. Élection du président

M. Costantini propose à Mme Bréchon de poursuivre son mandat, cette dernière est candidate à sa succession, il n'y a pas d'autre proposition.

Mme Bréchon est élue tacitement.

b. Élection du vice-président

M. Jolliet propose à Mme Céline Dutoit de poursuivre son mandat, cette dernière est candidate à sa succession, il n'y a pas d'autre proposition.

Mme Dutoit est élue tacitement.

c. Scrutateurs

Mme Paccaud, absente ce soir accepte de poursuivre son mandat et M. Mouquin également, il n'y a pas d'autres propositions.

Mme Paccaud et M. Mouquin sont élus par acclamation.

d. Scrutateurs suppléants

M. Affolter et Mme Clot acceptent de poursuivre leur mandat. Il n'y a pas d'autres propositions.

M. Affolter et Mme Clot sont élus par acclamation.

e. Commission de gestion et des finances

MM. Stéphane Costantini et Thomas Maillefer sont candidats pour un nouveau mandat. M. Morgan Jolliet accepte de remplacer M. Guignard. Ils sont élus par acclamation.

En ce qui concerne les suppléants, Mme Bréchon demande à M. Yves Mouquin s'il accepte de rester, sa réponse est oui. Pour la deuxième place, personne ne se propose, dès lors, Mme la présidente nomme Mme Marie Bader.

Ces élections sont terminées.

11. DIVERS

La présidente donne la parole.

Mme Magnenat prend la parole, en qualité de porte-parole des jeunes familles du Day, ces dernières voudraient avoir l'assurance que la sécurité Municipale reste aux abords de l'école jusqu'au départ du dernier bus. Elle demande également au Comité de direction d'être proactif, car avec les nouvelles constructions au Day, le nombre d'enfants empruntant les bus pour se rendre à l'école va augmenter considérablement dans un futur proche, dès lors, il ne faudra pas attendre avant de peut-être envisager un troisième bus. Enfin, elle demande pourquoi lorsqu'il n'y a plus de place dans le Collège des 3 Vallons, ce sont les petits élèves qui sont déplacés dans le Collège 1915 et pas les plus grands. M. Stramke lui répond qu'en ce qui concerne la sécurité municipale, il s'agit-là d'une question communale, le lien va donc être fait auprès de ses collègues municipaux. En ce qui concerne les bus, la situation est régulièrement suivie par rapport aux nombres d'élèves qui les empruntent par la Commission des transports. Enfin, l'enclassement des enfants est fait par la direction des écoles, le Comité de direction lui suit de près le dossier du manque de locaux.

Mme Dutoit demande que soit ajouté le mot "conseiller" et "conseillère" derrière le Monsieur ou Madame surtout dans les courriers.

M. Conod informe que trois classes de Vallorbe ont participé au championnat vaudois d'Unihockey et ce championnat a été gagné par la classe des 8P, ces derniers vont aller défendre les couleurs vaudoises à Bâle. Il ajoute que 80 % des joueurs sont du Vallon du Nozon. Une équipe féminine ainsi qu'une équipe masculine de 11^e année vont également aller défendre le canton de Vaud en Argovie prochainement.

M. Dupertuis demande si la question qui a été posée lors de la séance de présentation du 8 mars dernier et qui est restée en suspens par rapport à l'UAPE peut être abordée. Il est conscient que l'association n'a pas à charge de mener le projet parascolaire mais il voudrait connaître le mode de collaboration qui a été entamé avec l'AJOVAL et la commission de fonctionnement de l'UAPE et si un investissement va être réalisé par les communes du Vallon du Nozon car il faudrait que la solution soit cohérente tant au niveau scolaire que parascolaire et il pense que c'est important que rapidement les instances parascolaires sautent dans le bateau de la réflexion de ce nouveau site. M. Nyffenegger lui répond que par rapport à AJOVAL, c'est bel est bien un des endroits où la Commission est allée en premier. Le dossier est en cours, la Commission retournera voir AJOVAL, mais même si cette partie est importante ce n'est pas le cheval de bataille du Comité de direction. M. Stern ajoute qu'au niveau de la communication, l'AscoVaBaNo traite la partie scolaire mais il assure que la liaison est garantie vis-à-vis de l'AJOVAL et de l'UAPE car quatre membres du Comité de direction font partie de la Commission de fonctionnement.

M. Henchoz demande s'il était possible d'en savoir plus sur l'agenda à venir concernant le nouveau site, il a été mentionné le fait qu'il faudra retourner voir les autorités cantonales pour la 4^e variante, merci de rappeler le processus décisionnel qui s'articule au choix de ce site. M. Languetin lui répond que l'étude est encore en cours, selon la faisabilité des propositions qui seront faites à la DGEO, la Commission fera un rapport aux collègues du CODIR et informera les Municipalités par la suite.

Un préavis sera dès lors établi et présenté au Conseil intercommunal. Le délai est difficile à définir, mais le Comité de direction est conscient de l'urgence.

M. Henchoz demande pourquoi ce n'est pas auprès de la Direction générale des immeubles et du patrimoine comme pour les gymnases que le CODIR doit présenter les variantes. M. Costantini répond qu'il ne s'agit pas de bâtiments cantonaux, les bâtiments scolaires appartiennent soit aux Communes soit à l'association contrairement aux Gymnases qui appartiennent au Canton.

Mme Bréchon demande au CODIR de dire un mot sur le nouveau logo de l'Association qu'elle aime beaucoup. M. Stramke informe que la personne en charge de la conception de ce logo a fait plusieurs propositions et cela a été un minutieux travail d'affinage avec le boursier, Mme Recordon et Mme Bueche. Le Comité a par la suite validé ce logo dans les formes arrondies avec la représentation de la Dent de Vaulion, du Vallon ainsi que de dix bonhommes colorés et qui représente bien l'image de l'AscoVaBaNo et il espère qu'il plaît à tout le monde.

Pour rappel, la prochaine séance d'automne (budget 2024) aura lieu le jeudi 28 septembre 2023 à 20h00 à Juriens.

M. Stern invite les délégués à partager le verre de l'amitié, offert par l'AscoVaBaNo.

La présidente remercie les délégués pour leur écoute et pour la bonne tenue des débats.

La parole n'est plus demandée et la présidente clôt la séance à 21h22.

La présidente :



Lauranne Bréchon



La secrétaire :



Magali Bueche

